

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrication R A T R A C	Type SVB AD 649	Fiche d'homologation N° CH 5671 19
---	----	--------------------------------------	--------------------	---------------------------------------

Constructeur	ROLBA AG, RATRAC Pistenfahrzeuge, Zürcherstrasse 51, 8620 Wetzikon			
Identification	"SWB-AD-649"	sur la plaquette du constructeur		
	" 22 "	devant le No du châssis		
Plaquette constructeur	à gauche, au centre du cadre, derrière la cabine			
N° du châssis	à gauche, en haut sur le cadre inférieur, entre la première et la deuxième roue porteuse			
Identification du moteur	"649 I"	à gauche, en bas au centre du bloc, plaquette rivée		
Importateur principal	-			
Véhicule homologué	22 - 019			

Châssis				Moteur	ALLIS-CHALMERS			Type	649 I (Turbo)		
Nombre d'essieux	**)	Nombre de roues		**)	Marque	en ligne			Temps	4	
Direction	hydraulique avec 2 leviers				Construction	D			Position	avant	
Transmission	boîte automatique				Carburant	eau			Nombre cylindres	6	
Nombre de vitesses	4		Entrainement AR - sur les chenilles		Refroidissement	98,4			Course	108	
Frein de service	hydraulique, à rubans, sur les arbres primaires				Alésage	4925			CV-impôt	25,1	
					Puissance en kW	103			à t/min	2600	
					CV	140 SAE-net					
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre de la boîte c.v. resp. l'arbre à cardan				Bruit à l'arrêt	82			dB/A	à t/min 2600	
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire				Silencieux	-					
Ralentisseur	-				Mesure des gaz	BACHARACH 9					
Contrôle 2 circuits	-					BOSCH noircissement 3,5 (2000 t/min)					

Carrosserie	véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs				Poids	avant	arrière	total	4755 +)	
Nombre de portes	2		Indic. vitesse		Poids à vide					
Ceintures sécurité	-		Rétroviseurs		Charge utile					
Cale	1=285x150x170mm		Atelage		Poids total					
Antivol	-				Garantie fabr.				5500	
Nombre de places	t 2 av		centre ar		Dimens. pneus	5.50 - 12 C			(Variantes	
Dimensions +)	intérieur		extérieur		Pty/bars	10 / 8,0			voir	
Longueur	4760		Empattements		Charge	5 x 1300 kg			remarques)	
Largeur	4230 *)		Essieu double		pour V max	30				
Hauteur	2730		Voie		Garantie poids remorquable avec frein					
Porte à faux	lat.		Voies		Garantie poids remorquable sans frein					
	av		ar		Garantie poids de l'ensemble					
	ar		Braquage s		Poids remorquable testé					
Distance volant - vers l'avant du véhicule -	1900		g - d -		Vitesse maximale selon le constructeur				17,5 km/h	
	Largeur des chenilles = 2 x 1650 mm				Vitesse maximale testée				19,0 km/h	

Equipement	E)	
Feux de route	M	(E)
Feux de croisement	M	(E)
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	-	
Clignoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadioptres	av	ar 1 (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complémentaires	1 lampe de travail; 1 feu orange CH 1 1280 03/04	
Eclairage plaque	-	
Essuie-glace	1 balai sans lave-glace	
Avertisseurs	BOSCH 0 320 143 023 (el 20002)	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	R A T R A C	SWB-AD-649	
Homologation			
N°	CH	5671 19	
Carrosserie	véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs		
Places	total 2	avant	
Poids à vide	-	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	25,1
Poids total	5500	Cylindrée	4925

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : véhicule à chenilles, largeur = 4230 mm.
- ***) Essieur + roues : 5 essieux porteurs + 1 essieu tracteur
10 roues porteuses + 2 roues tractrices
- +) Dimensions + poids : longueur avec rouleau + 1270 mm / poids + 280 kg
avec chasse-neige à lame AV + 1290 mm / + 340 kg
avec poutre aplanisseuse + 1500 mm / + 260 kg
- §) Equipement : emplacement des feux de croisement admis pour raisons techniques (hauteur, distance depuis le bord).

A noter dans le permis de circulation:

- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: sur arceau de protection arrière, sur les dents du chasse-neige à lame avant;
- 138 - arceau de protection arrière pour les chenilles, protection sur les dents de la lame du chasse-neige avant;
- 141 - la partie hydraulique doit être assurée;
- le rouleau, dans sa position relevés ne doit pas recouvrir les feux ni le feu de danger.